



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 11 janvier 2024

Dossier n° : AE 23.0563

Demandeur : LAFARGE Jean

Date d'enregistrement de la demande : 12/12/23

Date limite de candidature : 12/03/24

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 12/04/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
BARRIAC-LES-BOSQUETS	45,57	LAFARGE Michel	Section ZA 5,16, Section ZN 11
PLEAUX	14,77	Indivision LAFARGE	Section C 417,495,496,497,498,
BARRIAC-LES-BOSQUETS	29,86	Indivision LAFARGE	Section ZA 30, Section ZM 2, Section ZN 14,24,27,
BARRIAC-LES-BOSQUETS	20,62	LAFARGE J-Claude	Section ZA 40,42,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière**